

AGENT D'ANIMATION

Au sein du pôle enfance éducation jeunesse, la commune de Noyant-Villages recrute au sein de la commune déléguée de Noyant, un agent d'animation pour assurer l'accueil des enfants et/ou gérer la pause méridienne.Nous proposons 4 postes allant de 4h à 16h par semaine sur les communes de Noyant, Auverse et Breil

Date limite de candidature : 23/09/2024 Date prévue du recrutement : 01/10/2024

Poste : Emploi permanent

Type de recrutement : Création suite nouveau besoin

Salaire indicatif: Selon profil

Temps de travail : Temps non complet

MISSIONS

- Organiser des jeux, des activités selon les besoins et les envies des enfants
- Préparer, mettre en œuvre et réaliser les animations.
- Assurer la sécurité des enfants
- Surveiller les enfants lors des trajets entre la classe et la garderie
- Prendre en charge les enfants avant et après le repas
- Encadrer les enfants au cours du repas

PROFIL

- Connaître les techniques d'animation et d'éveil de l'enfant
- Savoir encadrer un groupe d'enfants
- Goût du travail avec les enfants
- Etre patient

CANDIDATURE

Candidature à adresser à : M. le Maire 3 rue d'Anjou – Noyant 49490 NOYANT-VILLAGES rh@noyant-villages.fr